



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 011 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 12 février 2014

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 12 février 2014

• (1540)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): La séance est ouverte.

Avant de commencer, M. Chisolm aimerait lire un avis de motion.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Merci, monsieur le président.

J'ai déposé cet avis de motion auprès du greffier plus tôt cette semaine, mais j'aimerais simplement le lire pour qu'il figure dans le compte rendu. Le voici: « Que, à la lumière de l'étude du ministère des Pêches et des Océans sur les changements au modèle actuel de délivrance de permis de pêche commerciale du saumon sauvage du Pacifique, le comité mène le plus tôt possible une étude sur le sujet et invite des témoins à s'exprimer notamment sur les effets d'un système de quota sur les pêcheurs indépendants et les localités côtières. »

Le président: Merci, monsieur Chisolm. Nous en avons pris note.

Nous sommes prêts à commencer.

Monsieur McGuinness, merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui. Je sais que vous savez comment nous procédons au comité, alors je ne vais pas vous l'expliquer. Merci encore d'être venu pour nous faire part de ce que vous pensez de l'accord économique et commercial entre le Canada et l'Union européenne.

Monsieur McGuinness, je vous cède la parole.

M. Patrick McGuinness (président, Conseil canadien des pêches): Tout d'abord, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître. Je vais vous parler brièvement d'abord du Conseil canadien des pêches, ensuite, de notre industrie.

Le Conseil canadien des pêches, CCP, est une association nationale qui représente des entreprises de la Colombie-Britannique au Nunavut. Il s'agit essentiellement d'une industrie de 6 milliards de dollars, qui emploie environ 83 000 personnes. C'est à nos membres que l'on doit la presque totalité de cette production. De plus, ceux-ci jouent un rôle important dans l'exploitation de la ressource en Colombie-Britannique par l'entremise de la BC Seafood Alliance, qui représente environ 90 % de la valeur du poisson et des fruits de mer en Colombie-Britannique au moment du débarquement. Dans le Canada atlantique, nos membres récoltent surtout la crevette, le poisson de fond, le pétoncle et le hareng.

Nos membres — soit les gens qui paient mon salaire — sont surtout ce que nous appelons des entreprises intégrées, dans le sens qu'elles possèdent et contrôlent leurs navires de même que des usines de transformation, et elles s'occupent aussi de la commercialisation et de l'exportation des produits. Dans le CCP, nous sommes également très fiers des principales coopératives de pêcheurs au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador. Je devrais aussi dire de l'Île-du-Prince-Édouard, mais à l'heure actuelle, l'association des transformateurs de cette province bat de l'aile et ne peut pas

payer ses factures. Nous espérons pouvoir bientôt les compter de nouveau parmi les nôtres. Les coopératives de pêcheurs sont des associations de pêcheurs qui ont intégré le marché en aval. Cela veut dire que, non seulement ils récoltent les produits, mais ils sont également les propriétaires et les exploitants d'une usine de transformation.

Nous sommes une industrie d'exportation. Nous exportons environ 66 % de ce que nous produisons, et le marché américain absorbe 60 % de ces exportations. On pourrait dire que nous sommes fortement tributaires des États-Unis, mais si vous regardez l'ensemble des secteurs industriels au Canada, vous verrez que, dans la plupart des cas, notamment celui de la viande, le marché américain absorbe de 70 à 75 % de nos exportations. Nous participons à l'élaboration d'une stratégie de diversification des marchés. Notre taux de dépendance à l'égard des États-Unis se chiffre à 60 %. Voilà un progrès, mais c'est encore trop élevé.

Au cours des dernières années, cette stratégie cible de plus en plus l'Asie-Pacifique. À une certaine époque, l'Union européenne n'était pas particulièrement attrayante. Nos principaux concurrents, les Scandinaves, bénéficiaient d'un accès en franchise de droits à l'Union européenne, et la plupart des pays en développement bénéficiaient aussi de ce même accès en franchise de droits. Le poisson et les fruits de mer sont les produits alimentaires qui font l'objet du plus grand nombre d'échanges mondiaux. À l'heure actuelle, en termes de volume, les pays en développement fournissent environ 40 % des produits de ce secteur qui sont échangés dans le monde.

Nous considérons que notre stratégie a été efficace. Trois sur cinq de nos principaux marchés font partie de l'Asie-Pacifique. En ordre décroissant, les États-Unis se situent au premier rang, suivi du Canada. La Chine occupe le troisième rang, à 440 millions de dollars, le Japon, le quatrième, à 260 millions et Hong Kong, le cinquième, à 130 millions.

Qu'est-ce qui manque dans ce scénario? Ce qui manque, c'est un pays européen, en dépit du fait que l'UE est le principal marché des produits de la pêche au monde. Le premier marché européen en importance pour nous, c'est le Royaume-Uni, qui se range maintenant au septième rang, avec un marché de 90 millions de dollars, derrière la Russie, en sixième position, dont le marché est de 104 millions de dollars.

L'AECG va transformer le portrait que je viens de vous présenter. Il va changer la donne, notamment pour un certain nombre de secteurs de l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique, notamment celui des crevettes, surtout cuites et décortiquées et celui de la transformation du homard — qui produira aussi des retombées importantes pour le secteur du homard vivant —, de même que pour ceux du hareng et du maquereau. Il n'y a aucun doute que l'AECG aura aussi des répercussions positives sur les secteurs du poisson de fond et du saumon de la Colombie-Britannique et aussi ceux du doré jaune et du brochet d'eau douce du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

En résumé, la réduction à 0 % des tarifs douaniers du plus important marché de produits de la mer au monde, tarifs qui s'établissent actuellement entre 15 et 20 %, va vraiment nous aider à donner une nouvelle impulsion à notre stratégie de diversification.

Au cours des dernières années, nous avons remarqué que l'UE a connu une croissance considérable, passant de 13 ou 14 pays à 28. De ce fait, elle est devenue le plus important marché de produits de la mer au monde. Or, les exportations canadiennes vers l'UE n'ont pas progressé; en fait, de 2006 à 2013, elles ont chuté de 38 % en valeur. En revanche, nos exportations vers les États-Unis sont demeurées stables et, évidemment, celles vers la Chine, la Russie et l'Asie-Pacifique en général ont augmenté considérablement.

Essentiellement, les droits de douane élevés de l'UE ont contraint notre industrie à se tourner vers les marchés émergents, surtout ceux qui connaissent une croissance sur le plan de la population de la classe moyenne aisée. La Chine et la Russie sont donc des marchés lucratifs, mais risqués. Sur beaucoup de ces marchés, on observe des progrès dans le respect des règles commerciales de l'OMC et des normes Codex, mais ces progrès sont lents. Cela cause des problèmes vraiment importants.

Je vais vous donner deux exemples de secteurs où, selon nous, l'AECG va changer la donne. Les principaux marchés pour les crevettes cuites et décortiquées — qui viennent surtout de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et du Québec — sont le Royaume-Uni, le Danemark et la Suède. En ce moment, le taux tarifaire de l'UE est de 20 %. Notre accès à ce marché dépend totalement de la décision unilatérale de l'UE d'établir ce que nous appelons des contingents tarifaires autonomes, qui permettent à nos produits d'y être importés à un tarif douanier faible ou nul, sous réserve qu'ils subissent une transformation supplémentaire dans l'UE.

Nous jouons à ce jeu depuis au moins 10 ans, surtout en raison de l'expansion du secteur de la crevette à Terre-Neuve-et-Labrador. Nous avons commencé par avoir droit à un contingent de 5 000 tonnes à un taux de 7 %, et le dernier contingent à avoir été négocié pour la période allant de 2013 à 2015 est de 30 000 tonnes à un taux de 0 %.

Ces dernières années, il est beaucoup plus simple d'obtenir l'approbation de contingents avec les Européens que cela ne l'était au début. Cela est principalement attribuable à la fermeture, il y a quelques années, de la dernière entreprise industrielle de décorticage de crevettes dans l'UE. Toutefois, la situation change.

Il faut maintenant compter avec le développement d'installations de décorticage de crevettes à la main en Pologne, en Bulgarie et en Estonie. En ce qui concerne le secteur de la crevette cuite et décortiquée — qui est très important pour le Nouveau-Brunswick et le Québec —, nous craignons que, au moment de l'expiration de l'entente de 2013-2015, quand il faudra en avoir une pour l'année 2016, des voix se feront entendre dans l'UE pour éliminer ou réduire ce type de contingent d'importation. L'AECG tombe

vraiment à point parce que nous sommes confrontés à un défi de taille.

L'AECG sort ce secteur de cette pagaille dysfonctionnelle de l'UE, que nous appelons les CTA. Ce régime est particulièrement néfaste pour le secteur des pêches de la côte Est de Terre-Neuve-et-Labrador, où la pêche à la crevette commence à la fin de juin ou au début de juillet. Disons par exemple, qu'en septembre, le contingent d'accès en franchise de droit vers l'UE est déjà complètement épuisé, dû aux exportations des autres provinces et aussi de la côte Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador. À ce moment-là, le taux tarifaire passe à 20 %.

L'industrie continue alors de pêcher et de transformer les prises en produits, de payer pour mettre ceux-ci en entreposage au Canada ou aux États-Unis pour ensuite les écouler à bas prix sur le marché américain le 1^{er} janvier de l'année suivante, à la réouverture du contingent. Comme je l'ai dit, ce régime est complètement dysfonctionnel, mais les gens réussissent à gagner leur vie, maigrement. L'AECG nous évitera de tels problèmes.

● (1545)

La transformation du homard est un secteur très important pour l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. En fait, 85 % des produits transformés au Canada sont exportés vers les États-Unis. Ces dernières années, nous avons été témoins d'un marché international croissant pour les queues et les pinces de homard. Avec un produit de ce genre — du fait que c'est un excellent produit pour les restaurants, notamment les restaurants haut de gamme —, nous avons fait une percée dans l'UE, et ce, malgré un taux douanier de 16 %.

Le taux tarifaire pour ce produit est de 16 %, et il est de 20 % pour la chair de homard transformée. L'élimination de ce tarif permettra d'ouvrir des débouchés pour ce secteur dans l'UE, ce qui, à notre avis, mènera à l'expansion de notre secteur de la transformation du homard. Cette expansion aura à son tour des répercussions favorables sur le secteur du homard vivant, aux prises ces dernières années avec un problème d'offre excédentaire du Canada et du Maine, ce qui entraîne une importante réduction des prix.

Ce ne sont là que deux exemples de grands changements.

Par exemple, je pourrais parler du hareng et du maquereau, où l'AECG aura des répercussions positives. Auparavant, nous exportions beaucoup de ces produits dans ce qu'on appelle l'Europe orientale, notamment la Bulgarie, l'Estonie, la Pologne et la Tchécoslovaquie, parce qu'il s'agit essentiellement d'aliments à faible coût. Tout allait bien jusqu'à ce qu'ils se soient joints à l'Union européenne. Il n'y a aucun doute que c'était avantageux pour ces pays sur le plan économique, mais du coup, en adhérant à l'UE, ils étaient aussi contraints d'adopter la structure tarifaire de l'UE.

Auparavant, nous pouvions exporter vers ces pays à un taux de 0 %. Depuis qu'ils se sont joints à l'UE, le taux est de 15 %. Sur ce marché, nous ne sommes plus qu'un fournisseur de dernier recours. Cela veut dire que, si les stocks européens et scandinaves sont épuisés, cela crée des débouchés pour nous. Nous espérons que l'AECG nous permettra d'accéder de nouveau aux marchés du hareng et du maquereau de l'Europe orientale et d'accroître nos activités dans toute l'Europe.

Le Conseil canadien des pêches appuie sans réserve l'AECG. Nous considérons qu'il servira de munitions supplémentaires pour faire avancer notre stratégie de diversification. Il favorisera la prospérité et donnera lieu à une hausse des exportations des produits transformés, notamment dans les secteurs de la crevette cuite et décortiquée et du homard transformé.

En conclusion, je tiens à remercier les représentants commerciaux de Commerce international Canada et de Pêches et Océans Canada, qui nous ont tenus au courant de l'évolution du dossier et qui écoutaient ce que nous avions à dire. Nous sentions qu'ils prenaient en considération nos remarques et nos suggestions. Nous entretenons des relations très positives avec eux, et nous en sommes très reconnaissants.

J'espère que mon exposé n'a pas été trop long.

● (1550)

Le président: Merci beaucoup, monsieur McGuinness.

Commençons par un tour de table d'interventions de 10 minutes. Allez-y, monsieur Cleary.

M. Ryan Cleary (St. John's-Sud—Mount Pearl, NPD): Merci pour votre exposé, monsieur McGuinness.

En tant que député de St. John's South—Mount Pearl, à Terre-Neuve-et-Labrador, je peux vous dire qu'une majorité écrasante de gens de tous les secteurs de notre industrie de la pêche appuient sans réserve cette entente. Qu'il s'agisse des transformateurs et de l'association des transformateurs, du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Union des pêcheurs de Terre-Neuve — qui représente les travailleurs d'usine, les pêcheurs et les pêcheurs sur chalutier — tous sont d'accord pour dire qu'il s'agit d'une bonne entente, qui aura des répercussions positives.

En outre, en tant qu'ancien journaliste, j'ai suivi le dossier des pêches pendant bon nombre d'années, alors je connais l'impact des tarifs élevés sur nos secteurs, notamment celui de la crevette.

Cela dit, certaines questions demeurent en suspens.

La province de Terre-Neuve-et-Labrador reçoit une compensation de 280 millions de dollars du gouvernement fédéral, et 120 millions de dollars du gouvernement provincial pour éliminer les exigences relatives à la transformation minimale que nous avons à Terre-Neuve-et-Labrador depuis très longtemps.

D'après l'association qui représente les transformateurs de l'ensemble du Canada et d'après vous, monsieur, quelles seront les répercussions de l'élimination des exigences relatives à la transformation minimale de Terre-Neuve-et-Labrador?

M. Patrick McGuinness: Je vais vous donner un exemple.

En somme, selon nous, les exigences relatives à la transformation minimale ne protègent pas les emplois. Essentiellement, si la récolte, le transport de la prise au rivage et la transformation dans les usines ne sont pas judicieux sur le plan économique, les entreprises n'iront pas de l'avant. Le gouvernement a beau établir des règles, mais, en réalité, ce sont les entreprises concernées qui s'assurent de prendre les bonnes décisions.

On ne protège pas nécessairement les emplois, mais ce qui arrive sur le plan de la récolte, c'est que soit seulement une partie du quota est pêché soit rien n'est récolté.

Voici un bon exemple. Comme vous le dites, Terre-Neuve-et-Labrador impose des exigences relatives à la transformation minimale. La Nouvelle-Écosse ne le fait pas. Le Nouveau-Brunswick ne le fait pas. L'Île-du-Prince-Édouard ne le fait pas. La Colombie-Britannique ne les impose plus. Le Conseil canadien des pêches a collaboré avec l'industrie de la Colombie-Britannique et le bureau du ministre Fast en vue d'éliminer ce dernier vestige.

On fait la pêche du hareng rogué en Colombie-Britannique et en Alaska. Le commerce du hareng rogué salé était très prospère du fait que ce produit était exporté au Japon, où il était un cadeau très prisé à l'occasion du Jour de l'an japonais.

Deux choses sont arrivées au fil des années. Le marché de ce produit a beaucoup rétréci et, en même temps, certaines composantes de stocks de l'Alaska et de la Colombie-Britannique devenaient très restreintes. Par conséquent, il n'était plus judicieux de retirer les oeufs des petites femelles en raison des coûts qui y étaient associés.

● (1555)

M. Ryan Cleary: Pourrais-je vous interrompre? Il me reste seulement quelques minutes pour poser des questions, et j'aimerais m'en tenir aux répercussions des exigences relatives à la transformation minimale.

M. Patrick McGuinness: Eh bien, les Alaskiens se sont adaptés sans avoir d'exigences relatives à la transformation minimale. Par exemple, ils ont envoyé leurs petits produits en Corée, où ceux-ci ont été transformés, puis vendus au Japon.

Pendant ce temps, en Colombie-Britannique, ceux qui pratiquaient la pêche au filet ne voulaient plus aller récolter le petit hareng. Nous avons occasionné une diminution de la valeur au débarquement. Par conséquent, les Alaskiens pouvaient vanter aux Japonais qu'ils vendaient non seulement du hareng rogué, mais aussi du hareng de consommation, tandis que les Canadiens ne pouvaient leur offrir qu'un seul produit.

En fin de compte, nous avons compris que l'ensemble du secteur subissait un déclin.

M. Ryan Cleary: Allons droit au but; j'ai une question.

M. Patrick McGuinness: Je tiens seulement à dire...

M. Ryan Cleary: Non. Je n'ai pas beaucoup de temps, monsieur.

L'élimination des exigences relatives à la transformation minimale à Terre-Neuve-et-Labrador ne causera pas de pertes d'emplois dans la province, n'est-ce pas? Voilà la question.

M. Patrick McGuinness: Voici ma réponse. Je vais reprendre ce qu'Earle McCurdy a dit dans le *Telegram* relativement au syndicat qui envisage l'exportation de morue non transformée.

M. Ryan Cleary: Monsieur, je suis au courant de ces histoires; je veux votre opinion.

M. Patrick McGuinness: Je vais vous en lire un extrait:

De manière plus générale, McCurdy affirme que les exigences relatives à la transformation minimale sont des reliques du passé. En 2013, les règles ont rendu la pêche non rentable; par conséquent, une partie des quotas n'a pas été utilisée, nous apprend-il.

Il faut complètement revoir les politiques dans le secteur, selon lui. Nous avons une panoplie de règles, mais certains poissons ne sont pas pêchés, ce qui ne donne rien. Personne n'en tire avantage.

Ce que je dis...

M. Ryan Cleary: Je vais de nouveau vous répéter ma question, monsieur.

L'élimination des exigences relatives à la transformation minimale à Terre-Neuve-et-Labrador occasionnera-t-elle des pertes d'emplois dans nos usines? Oui ou non?

M. Patrick McGuinness: La question est injuste. Je regarde l'ensemble de l'industrie des pêches. Je prétends que le maintien des usines de transformation et des règles en la matière occasionnera, pour ainsi le dire, une réduction de la valeur des pêches.

Nous le voyons déjà avec la limande à queue jaune. Vous le savez. À Terre-Neuve-et-Labrador, compte tenu de la petite taille de la limande à queue jaune et des exigences relatives à la transformation minimale, certains n'utilisent pas tout leur quota de pêche.

Si vous ne vous attardez qu'à une simple mesure, vous pouvez faire certains constats; par contre, si vous avez une vue d'ensemble de la question, comme le fait le Conseil canadien des pêches, vous n'avez d'autre choix que de conclure que le maintien des exigences relatives à la transformation minimale n'est pas avantageux pour les pêcheurs et les transformateurs de l'industrie des pêches.

M. Ryan Cleary: Encore une fois, monsieur McGuinness, je tiens à souligner qu'à Terre-Neuve-et-Labrador on voit généralement l'accord d'un bon œil.

Certains posent aussi des questions; on demande en particulier ce que Terre-Neuve-et-Labrador cède exactement en acceptant d'éliminer les exigences relatives à la transformation minimale, et on veut en connaître les répercussions sur le secteur de la transformation. Comme vous venez de le mentionner, il faut avoir une vue d'ensemble; il ne faut pas nous pencher sur une seule mesure, mais bien sur l'ensemble.

Certains ont soulevé un autre point l'automne dernier peu après l'annonce de l'AECG par le gouvernement conservateur. Cela découle de reportages diffusés dans les médias de l'Union européenne. En gros, l'argumentaire de vente des représentants de l'UE était que l'accord et l'élimination des exigences relatives à la transformation minimale permettraient aux pays de l'UE, comme l'Espagne et le Portugal, d'avoir un accès accru aux poissons crus canadiens.

En voici un extrait. Sous la rubrique « Pêches », le document mentionne qu'en plus de l'élimination des tarifs douaniers, les mesures relatives aux pêches incluront également d'autres éléments d'intérêts pour les entreprises de l'UE, y compris un meilleur accès aux poissons canadiens pour l'industrie de la transformation de l'UE.

Encore une fois, il s'agit d'une question relativement simple. L'accord donnera-t-il aux transformateurs de l'UE un accès accru aux poissons crus canadiens?

• (1600)

M. Patrick McGuinness: Le cas de Terre-Neuve n'est pas unique. Une morue à Terre-Neuve et une morue en Nouvelle-Écosse sont relativement semblables. Les entreprises ont accès à divers poissons provenant des provinces atlantiques, parce que la Nouvelle-Écosse n'a pas de restrictions en matière de transformation, et il en fait de même pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard.

Il est vraiment difficile de voir que Terre-Neuve-et-Labrador a des exigences relatives à la transformation minimale. Pour ce qui est des répercussions sur le marché, je n'ai jamais entendu dire que l'approvisionnement en produits crus était un problème pour les autres pays ou les acheteurs étrangers.

M. Ryan Cleary: À quoi pensez-vous que les 400 millions de dollars — 280 millions du gouvernement fédéral et 120 millions de la province — servent, si ce n'est pas pour compenser une perte?

M. Patrick McGuinness: Ce qui se passe ne fait aucun doute. Avec ou sans l'AECG, l'industrie à Terre-Neuve-et-Labrador a de graves problèmes, et vous le savez. Une étude importante a déterminé que 30 % des navires de pêche et 40 % des usines de transformation n'étaient pas rentables. Bref, le rapport est là. Il ne fait aucun doute qu'une rationalisation est nécessaire. Certaines usines et certaines collectivités terre-neuviennes sont vouées à disparaître.

D'après moi, l'initiative et son financement servent en gros à aider au bon déroulement de la transition. Les travailleurs de ces usines sont pour la plupart âgés de 45, 55 ou 65 ans. L'objectif est notamment que ces gens et ces collectivités réussissent leur transition en ce qui a trait à l'évolution des pêches et des éléments connexes.

Avec ou sans l'AECG, c'était inévitable. Si nous ne nous restructurons pas en vue de saisir les occasions, l'AECG risque de nous en faire perdre certaines. L'accord forcera peut-être les gens à réaliser plus rapidement qu'il faut collaborer davantage pour saisir les occasions. Nous aurons besoin d'améliorer nos communications et d'avoir une meilleure collaboration entre les pêcheurs, les syndicats et les transformateurs. Voilà ce que j'espère voir.

L'évolution d'une telle approche en soi signifiera que les entreprises, y compris le Barry Group, commenceront peut-être à envisager de collaborer, par exemple.

Voilà ce à quoi nous nous attendons. Bref, l'AECG est peut-être essentiel à la suite des choses. Je crois que c'est également le point de vue de l'industrie des pêches et de Terre-Neuve-et-Labrador, mais nous voyons l'accord d'un bon œil. Il faudra aller de l'avant ou mettre la clé sous la porte.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Kamp, allez-y. Je crois comprendre que vous partagerez votre temps avec M. Leef.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Monsieur le président, je vous serais reconnaissant de m'aider à partager mon temps avec M. Leef.

Bienvenue au comité, monsieur McGuinness. Je vous remercie de nous faire part de votre point de vue sur la question.

Pouvez-vous nous rappeler le rôle que jouait votre conseil dans le cadre des négociations relatives à l'AECG?

• (1605)

M. Patrick McGuinness: En gros, j'ai dû signer des ententes de confidentialité avec le gouvernement du Canada, mais de temps à autre les négociateurs nous posaient une question ou nous présentaient leurs réserves concernant la situation du point de vue de l'industrie des pêches et sa réaction potentielle relativement à tel ou tel élément. J'imagine que mon travail consistait à essayer de faire des commentaires et de les aider relativement aux négociations en vue de nous assurer que les négociateurs avaient une bonne idée de la réalité de notre industrie.

M. Randy Kamp: Merci.

Vous affirmez que vos membres font principalement de la pêche sauvage. Cela veut-il dire qu'aucun de vos membres ne fait d'aquaculture?

M. Patrick McGuinness: Non. En fait, à l'Île-du-Prince-Édouard, certaines entreprises de l'industrie de la moule sont membres du Conseil canadien des pêches, mais elles ne font pas vraiment d'aquaculture.

M. Randy Kamp: Selon la sagesse populaire, il est avantageux pour le Canada d'avoir négocié un accord avec l'Union européenne avant les États-Unis, qui négocient activement un tel accord au moment où l'on se parle. Êtes-vous du même avis?

M. Patrick McGuinness: Oh, tout à fait. C'est déjà arrivé; vous vous souvenez peut-être que nous avons entrepris des négociations avec la Corée du Sud en vue de conclure un accord de libre-échange, mais les pourparlers avaient abouti à une impasse. Les Américains sont arrivés après nous et ont maintenant un accord avec les Sud-Coréens. On constate déjà une baisse des tarifs sud-coréens relativement aux produits américains, ainsi qu'une diminution de nos ventes de homards vivants en Corée du Sud, parce que les Américains peuvent opposer leur veto à notre entrée sur le marché.

Il est évidemment fantastique de réussir à signer un accord avec l'Union européenne avant les Américains.

M. Randy Kamp: En réponse à une question, un autre témoin nous a dit qu'il ne voyait pas comment l'accord de libre-échange, qui est bien sûr bilatéral, pouvait nuire à l'accès au marché intérieur de nos producteurs de fruits de mer, à leur part de marché, et ainsi de suite. Êtes-vous également de cet avis?

M. Patrick McGuinness: Oui. Dans le secteur industriel du Canada, l'industrie du poisson et des fruits de mer est probablement le plus grand gagnant, même selon Unifor, par exemple, qui est le syndicat des travailleurs de l'automobile, dont est membre le Syndicat des pêcheurs, de l'alimentation et des travailleurs assimilés. C'est ce qu'il a dit en gros. Il y a des gagnants et des perdants, mais l'industrie du poisson et des fruits de mer fait partie des grands gagnants.

M. Randy Kamp: On peut supposer que pour tirer profit de l'accord, les producteurs de fruits de mer canadiens devront accroître leurs exportations vers l'Union européenne, en plus des États-Unis, de la Chine et des autres marchés asiatiques. Ils seront plus enclins à le faire, puisqu'ils n'auront plus à absorber les tarifs actuels de 20 %. Si je comprends bien, c'est le mécanisme.

Est-ce que vous ou vos membres craignez que les producteurs européens, qui vendent leurs produits dans leur propre marché, adoptent peut-être une approche plus protectionniste, ce qui diminuerait les avantages de l'accord de libre-échange?

M. Patrick McGuinness: À l'heure actuelle, nous sommes plutôt un petit joueur au sein de l'Union européenne. Je crois que nous y représentons 2 % des importations. La capacité d'expansion de nos industries de la pêche sauvage et de l'aquaculture est assez limitée, puisque nous dépendons des contingents et de la santé des stocks. Nous nous concentrons plus sur la richesse qui sera créée. Comme vous l'avez mentionné, nous vendons des pinces et des queues de homard congelées dans l'Union européenne. À l'heure actuelle, c'est plus de 16 %. Les exportations augmenteront, mais même si ce n'était pas le cas en raison des limites relatives à l'expansion des stocks, l'UE n'obtiendrait pas la totalité des 16 %. Je suis certain que ce serait négocié et partagé entre l'exportateur et l'acheteur.

C'est la richesse. C'est la même chose pour les poissons d'eau douce, comme le doré et le brochet. Ces produits ont de bons

marchés à Genève et ailleurs, mais les tarifs sont de l'ordre de 8 %. Dès l'entrée en vigueur de l'accord, ces derniers seront éliminés, mais cela ne signifie pas que le lac Winnipeg produira plus de dorés. Ce ne sera pas le cas. Toutefois, les membres de l'industrie verront leurs profits augmenter quasi immédiatement.

• (1610)

M. Randy Kamp: Merci.

Le président: Monsieur Leef, vous avez la parole.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Je vous remercie de votre témoignage. Je vais poursuivre dans la même veine que vous et M. Kamp.

Vous dites que l'amélioration du rendement du capital investi ne dépassera pas l'augmentation des exportations.

En avez-vous évalué les conséquences économiques? Voici où je veux en venir: la plupart du temps, un meilleur rendement du capital investi permet à l'entreprise de consacrer plus d'argent — des fonds qu'elle n'aurait autrement pas eus — aux emplois locaux et aux industries indirectes qui appuient la principale industrie, ce qui améliore la collectivité. Il y a un effet d'entraînement.

Savez-vous ce que feraient vos membres d'une telle amélioration du rendement du capital investi, et qui en tirerait profit, directement ou indirectement?

M. Patrick McGuinness: Je vais utiliser l'exemple des crevettes cuites et décortiquées. À l'heure actuelle, les entreprises cuisent et décortiquent les crevettes, puis les expédient en Union européenne, où elles sont transformées davantage. Je crois que les crevettes seront acheminées directement au secteur de la vente au détail. Cela signifie que les entreprises commenceront à investir dans le conditionnement sous atmosphère modifiée et à vendre directement leurs produits aux secteurs de la vente au détail et des services d'alimentation. Il s'agit d'une évolution de la façon de faire des affaires, si l'on veut.

Le réel enjeu pour l'industrie du poisson et des fruits de mer du Canada est la main-d'oeuvre vieillissante qui n'est pas remplacée; nous devons innover. C'est là que sont les possibilités. Nous aurons l'argent nécessaire pour adopter une attitude positive, à savoir que la main-d'oeuvre perdue par l'industrie pourra être remplacée par l'automatisation, l'innovation, de même que la recherche accrue dans le but d'accroître l'offre de produits, comme vous le dites.

Si l'état des stocks de poissons sauvages nous restreint... Les stocks sont habituellement bien gérés maintenant. On connaîtra des hauts et des bas, mais l'enveloppe dont nous disposons sera de l'ordre de 10 à 15 %, vers le haut ou vers le bas. Nous devons examiner nos déchets. Nous pouvons étendre nos activités en misant davantage sur les produits secondaires.

Avec un bon rendement du capital investi, on peut se permettre de penser en ces termes. À l'heure actuelle, selon les statistiques sur l'industrie canadienne du poisson et des fruits de mer, la rentabilité n'est pas vraiment au rendez-vous, à l'exception d'High Liner Foods, par exemple, qui s'est pratiquement retirée du domaine de la pêche.

M. Ryan Leef: On peut accroître la richesse grâce à la réduction des tarifs.

Vous avez parlé du vieillissement de la main-d'oeuvre. Ne serait-il donc pas juste de dire que, si l'industrie était plus rentable, ce serait beaucoup plus attrayant pour les jeunes et les personnes à la recherche d'une nouvelle carrière ou d'un nouveau secteur d'activité, étant donné l'accessibilité à un énorme marché prospère?

Prévoyez-vous miser sur ce point? Vous pourriez nous faire part de vos observations à cet égard.

• (1615)

Le président: Très rapidement, monsieur McGuinness.

M. Patrick McGuinness: En gros, nous examinons deux choses. Nous devons vraiment commencer à exploiter nos usines 12 mois par année. Les gens ne veulent pas travailler que sept mois par année.

De plus, nous devons augmenter les salaires. Les ingénieurs frigoristes sont un bon exemple. Notre industrie à Terre-Neuve-et-Labrador leur offre un salaire supérieur à ce qu'ils recevraient à Halifax pour un travail similaire. Le problème est que nous devons offrir une prime à ces gens pour qu'ils acceptent de venir travailler dans les collectivités rurales. Certains adorent y vivre, mais d'autres n'aiment pas vraiment... C'est parfois difficile d'attirer les jeunes.

Le président: Merci beaucoup, messieurs McGuinness et Leef.

Monsieur MacAulay, vous avez la parole.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Je vous souhaite la bienvenue, monsieur McGuinness.

J'aimerais poursuivre sur la lancée de M. Clearly au sujet des emplois. On serait porté à croire que les 400 millions de dollars payés visent à compenser la perte de quelque chose, mais...

Tout d'abord, j'aimerais vous demander si les crevettes cuites et décortiquées seront transformées dans l'Union européenne ou partiellement transformées ici. Qu'est-ce qui va se passer?

M. Patrick McGuinness: Eh bien, cela dépend des possibilités. Nous aurons la possibilité de les transformer ici. Certaines usines augmenteront leur capacité de transformation ici au Canada et expédieront directement leurs produits pour la vente au détail, surtout dans l'Union européenne. Les crevettes cuites et décortiquées sont de plus en plus transformées ici au Canada.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez parlé de l'industrie de la moule, et c'est un sujet qui m'intéresse. Nous vendons beaucoup de moules bleues en Europe maintenant. Quel est le tarif imposé à l'heure actuelle?

M. Patrick McGuinness: Le tarif sur les moules est de 8 %.

L'hon. Lawrence MacAulay: Est-ce que ce tarif sera éliminé?

M. Patrick McGuinness: Pour ce qui est des moules préparées, il sera éliminé progressivement sur une période de sept ans. Il passera de 8 à 0 % en sept ans.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez également parlé du regroupement au sein de l'industrie des pêches, ce qui m'apparaît toujours intéressant.

En ce qui a trait à la pêche au homard, j'aimerais que vous nous fassiez part de votre analyse au sujet de ce qui s'est passé sur la côte Est concernant la pêche côtière. Croyez-vous qu'il s'agisse d'un moyen efficace de gérer l'industrie dans son ensemble, ou faut-il apporter des changements dans l'industrie?

M. Patrick McGuinness: Eh bien...

L'hon. Lawrence MacAulay: ... au sujet du regroupement, monsieur.

M. Patrick McGuinness: Comme vous le savez, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a réalisé une étude sur la disparition des stocks de poisson. Les trois provinces maritimes l'ont fait et elles ont vu de nombreuses possibilités d'amélioration.

Je ne crois pas que le regroupement soit un élément important. Cela se fait plus du côté de la transformation. À l'Île-du-Prince-Édouard, la transformation avait été réduite de beaucoup à la suite de la fermeture de l'usine d'OCI.

Quand je parle de regroupement, je pense principalement au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard relativement aux usines de transformation...

L'hon. Lawrence MacAulay: Pas dans le secteur des pêches, par contre.

M. Patrick McGuinness: Non... Eh bien, je vais laisser le soin aux associations de pêcheurs de gérer ce secteur.

L'hon. Lawrence MacAulay: C'est un secteur délicat, je vous l'assure.

Le tarif sur les queues et les pinces de homard expédiées dans l'Union européenne est de 16 %, n'est-ce pas? Quand sera-t-il éliminé? Lorsque nous signerons l'accord?

M. Patrick McGuinness: À mon avis, s'il était signé aujourd'hui, d'ici à ce que les lois soient adoptées — l'Union européenne doit consulter ses 28 pays —, je crois qu'on pourrait s'attendre à une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, au plus tôt.

Donc, sur les queues de homard...

L'hon. Lawrence MacAulay: Je crois que le tarif est de 16 %.

M. Patrick McGuinness: Oui, il est de 16 %. Il passerait de 16 à 0 % en trois ans, environ.

• (1620)

L'hon. Lawrence MacAulay: Bien sûr, ce sera partagé. Une grande partie de ces 16 % ira sans doute aux pêcheurs.

M. Patrick McGuinness: Sans commentaires.

L'hon. Lawrence MacAulay: De plus, je m'inquiète que le homard en soi — et j'aimerais avoir votre opinion à ce sujet — ne soit pas aussi bien commercialisé qu'il pourrait l'être. Dans le cadre de mes quelques voyages, surtout en Chine, mais aussi ailleurs, j'ai constaté qu'on en faisait très peu la promotion dans les grands salons de l'alimentation. Croyez-vous que cela pose problème? Les autres secteurs y sont bien représentés, mais à mon avis, l'industrie du homard ne l'est pas. Êtes-vous d'accord? Que doit-on faire?

M. Patrick McGuinness: La promotion du homard a été jugée problématique dans la plupart des rapports. On a essayé de mobiliser l'industrie pour faire bouger les choses. Je vais vous donner un exemple. L'industrie du homard compte vraiment deux secteurs: la pêche au homard en haute mer, qui se résume en gros à Clearwater, qui fait un excellent travail.

L'hon. Lawrence MacAulay: Pardon. Clearwater participe dans une certaine mesure à l'exportation du homard et cherche des marchés; je lui lève mon chapeau. Cependant, d'autres entreprises multinationales n'en font pas autant. Voulez-vous faire un commentaire à ce sujet? Est-ce qu'elles manquent leur coup ou est-ce une mauvaise chose? Que faut-il faire? J'ai cherché du homard au salon de l'alimentation en Chine. J'en ai trouvé un, au fond d'une caisse, enveloppé dans du plastique.

M. Patrick McGuinness: Le prix du homard côtier n'est pas stable, ce qui pose vraiment problème aux grandes entreprises. Les prix varient grandement, ce que déteste le marché. Les détaillants détestent cela, tout comme les services d'alimentation. À titre d'exemple, lorsque s'ouvre la pêche au homard en Nouvelle-Écosse, les prix sont élevés, puis ils commencent à diminuer, mais ils finissent par remonter. C'est très difficile pour une entreprise d'en faire la promotion, même s'il s'agit d'un produit fantastique. C'est très difficile pour une entreprise de commercialisation ou d'exportation de miser sur ce secteur, en raison des fluctuations au fil des saisons.

L'hon. Lawrence MacAulay: L'Australie détient une grande part du marché chinois avec son soi-disant homard, tandis que nous n'en détenons qu'une très petite part. On se demande ce que...

M. Patrick McGuinness: C'est un bon exemple. Comme vous l'avez dit, l'Australie a une plus petite biomasse, si on veut, mais les gens du secteur travaillent ensemble.

L'hon. Lawrence MacAulay: Le prix est élevé; ils sont bien payés.

M. Patrick McGuinness: Ce n'est pas tout. Qu'ont-ils fait? Ils ont réuni leurs efforts, et l'Australie a été l'un des premiers pays au monde à obtenir une certification en matière de durabilité du MSC. Pour ce qui est du homard du Canada... C'était quand? Il y a sept ans, probablement. Cette étiquette leur a donné accès aux magasins Carrefours en France, en raison de son caractère distinctif. C'est une entreprise de pêche au homard des Îles-de-la-Madeleine qui a été la première au Canada à obtenir une telle certification du MSC en 2013. Les entreprises de l'Île-du-Prince-Édouard prennent actuellement part au processus.

Les membres de cette industrie se sont regroupés, dans une certaine mesure; ils ont une vision commune, tandis que...

• (1625)

L'hon. Lawrence MacAulay: Peut-être.

M. Robert Chisholm: Les Îles-de-la-Madeleine, oui.

M. Patrick McGuinness: Non, pas les Îles-de-la-Madeleine; je parle des Australiens.

M. Robert Chisholm: D'accord.

M. Patrick McGuinness: Ils ont tenu compte de la commercialisation et de toutes sortes de choses, alors que nous avons encore la zone de pêche du homard 34, la zone 32, et que ce sont des communautés distinctes qui généralement ne travaillent pas vraiment ensemble.

L'hon. Lawrence MacAulay: Qu'en est-il de l'écocertification? Vous avez mentionné l'Australie. Quel est son rôle sur le marché? Nous y sommes de toute façon, bien sûr. Selon moi, ils pourraient décider que certaines zones... Par exemple, du côté sud de l'Île-du-Prince-Édouard, la pêche au homard a été mauvaise ces trois ou quatre dernières années. Les prises étaient décevantes. Au cours des 10 ou 15 dernières années, on a mis en place de nombreuses mesures afin d'augmenter la production de homards. L'année dernière fut une très grosse année.

Selon moi, le problème que pose l'écocertification, c'est qu'ils auraient pu décider que ces poissons ne devraient pas être pêchés. Ai-je raison? J'espère que ceux qui s'occupent de l'écocertification savent que les poissons se déplacent. À votre avis, est-ce un problème ou non?

M. Patrick McGuinness: C'est un mal nécessaire. Je dois admettre que les organismes de certification ont beaucoup amélioré leurs connaissances des pêches et de la biologie, entre autres.

L'important, pour n'importe quelle industrie de la pêche qui veut obtenir une certification, c'est de s'efforcer de choisir l'organisme de certification accrédité qui lui convient le mieux. De nombreuses personnes qui abandonnent la gestion des pêches s'y connaissent vraiment dans ce domaine. Elles savent que les poissons se déplacent et que les biomasses peuvent changer au fil du temps. Cela ne veut pas nécessairement dire que le régime de gestion des pêches est inadéquat, mais c'est la nature des choses.

Le président: Merci, monsieur MacAulay. Votre temps est écoulé. Vous avez trois minutes de plus et ce n'est pas encore suffisant.

Monsieur Weston, je crois que vous allez partager votre temps de parole avec M. Sopuck.

[Français]

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Monsieur McGuinness, je vous remercie d'être parmi nous.

Vous avez dit tout à l'heure que vous devrez aller de l'avant ou que vous serez emportés. Je vous remercie d'adhérer à cette entente vraiment historique. Je me rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, le Canada avait des accords de libre-échange avec six pays. Nous en sommes maintenant à 43 pays, y compris les 28 pays inclus dans l'AECG. Nous savons que cet accord permettra de créer des milliers d'emplois au Canada et pourrait enrichir les familles canadiennes de quelques milliers de dollars par année, car il nous donnera accès au marché le plus lucratif au monde. C'est un moment historique, et vous avez joué un rôle important. Nous vous en remercions.

Selon vous, combien d'emplois seront créés dans votre secteur à la suite de la signature de cet accord?

M. Patrick McGuinness: Comme je l'ai dit, c'est difficile à dire. Mon secteur, c'est celui de la pêche sauvage. Selon nous, il y aura une augmentation des emplois dans l'industrie des crevettes cuites et décortiquées à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick et au Québec. Nous prévoyons une expansion du secteur de la transformation du homard à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick.

Il est difficile de faire des prévisions quant à la création d'emplois, car comme je l'ai dit, dans le secteur des pêches sauvages, nous sommes à la merci de la nature. Nous ne pouvons pas simplement produire davantage. Nous travaillerons probablement avec les mêmes quotas. Tout ce que l'on peut faire sur le plan des emplois est lié à la valeur ajoutée. Il y a beaucoup de possibilités en ce sens, en particulier dans le marché de l'UE, qui est un marché évolué, c'est-à-dire que les gens veulent pouvoir consommer du poisson et des fruits de mer qu'ils peuvent préparer très facilement, et ce genre de chose. C'est principalement cela qui se produit.

• (1630)

M. John Weston: En plus de la création d'emplois, on pourrait aussi parler de garantir les emplois.

M. Patrick McGuinness: Oui. C'est ce que nous prévoyons. On améliorera les emplois, dans une grande mesure, en investissant dans l'innovation, en faisant les choses différemment sur le plan du conditionnement sous atmosphère modifiée, en nous concentrant davantage sur le marché de l'UE plutôt que...

Par exemple, nous vendons beaucoup de crevettes non décortiquées en Chine. Nous en expédions beaucoup dans les marchés chinois de produits frais. Le droit tarifaire est de 12 % dans l'UE. Nous en enverrions davantage dans l'UE, mais pas dans les marchés de produits frais; ce serait dans les produits de niveau supérieur.

M. John Weston: La semaine dernière, nous avons lu dans la presse que nous pourrions être sur le point d'en arriver à un accord avec la Corée, compte tenu de nos succès et de la capacité que nous avons acquise en négociant tous les accords précédents, et maintenant l'AECG. Nous tentons également de négocier un partenariat transpacifique, ou PTP, et nous avons des discussions sur la possibilité d'un accord de libre-échange avec l'Inde et le Japon. Selon vous, l'AECG est-il un bon modèle à utiliser pour ces autres accords?

M. Patrick McGuinness: Absolument. Nous avons très hâte que l'entente soit conclue en Corée du Sud. Sur la scène économique mondiale, le Canada se classe environ au 10^e rang. La Corée, elle, se classe au 14^e rang, et les Coréens aiment manger du poisson. Nous devons le faire, ne serait-ce que pour rester à égalité avec les Américains.

Il est très avantageux pour nous que le Japon et le Vietnam fassent maintenant partie du PTP. Ce sont de bons marchés. Même si nous allons conclure un accord bilatéral avec le Japon, cela aurait été difficile sur un certain nombre de questions liées aux pêches. Je crois que le PTP et la participation du Japon seront très avantageux pour l'industrie du poisson et des produits de la mer.

M. John Weston: Revenons à la question des exigences relatives à la transformation minimale. Voici ce qu'a dit Steve Verheul, le négociateur en chef, lorsqu'on lui a posé une question à ce sujet. Il a dit qu'il y avait deux raisons. Il dit:

Certains ont exprimé la crainte que la suppression des exigences relatives à la transformation minimale visant les exportations vers l'UE pourrait avoir certaines conséquences et il y a des gens qui le croient sans doute, j'en suis convaincu. Cela faisait partie, je pense, des raisons invoquées.

L'autre raison est que pour bénéficier pleinement de ce nouvel accès à l'UE, nous devons nous préparer et bien nous positionner, surtout si nous allons sur le marché de détail, ce que nous n'avons pas vraiment fait jusqu'ici.

Il s'agit donc surtout de restructurer le secteur, de le positionner pour soutenir la concurrence sur le marché européen.

Voulez-vous nous dire ce que vous pensez de cette explication?

M. Patrick McGuinness: C'est excellent. Il est de toute évidence très doué; le fait qu'il ait négocié un excellent accord en est la preuve.

M. John Weston: Très bien. Merci.

Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue, M. Sopuck.

Le président: Monsieur Sopuck, vous disposez de quatre minutes et demie.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Bien.

Vous avez dit quelque chose d'intéressant. En fait, tout ce que vous avez dit était intéressant, mais il y a une chose en particulier qui a retenu mon attention. Je crois que vous avez dit que nos stocks de poissons sont bien gérés. Ai-je bien entendu?

M. Patrick McGuinness: Oui.

M. Robert Sopuck: Bien.

À quoi attribuez-vous cette bonne gestion? Quelles bonnes mesures prenons-nous pour assurer la durabilité de nos stocks de poissons?

M. Patrick McGuinness: C'est une bonne question.

Il y a environ six ans, 12 biologistes et scientifiques internationaux ont mené une étude dans 56 pays pour vérifier si ces pays réussissaient à mettre en oeuvre leur régime de gestion des pêches conformément au code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. Seulement six pays ont obtenu de bons résultats, et l'un d'entre eux était le Canada.

Dans une certaine mesure, ils respectent les exigences de la FAO sur le plan de la gestion responsable des pêches. Il y a également des investissements importants au MPO en ce qui a trait au régime de gestion des pêches, à son suivi et à son application. C'est un régime de gestion des pêches de calibre mondial. Il a été classé au troisième rang.

●(1635)

M. Robert Sopuck: La bonne gestion des stocks de poissons, c'est ce que nous voyons aujourd'hui.

M. Patrick McGuinness: Oui.

M. Robert Sopuck: Très bien. Je comprends qu'une personne qui travaille directement dans le secteur qui dépend des stocks de poissons sauvages dise ce genre de chose, étant donné ce que nous entendons de l'autre côté. Je me réjouis, étant moi-même biologiste des pêches, que l'on confirme encore une fois que les stocks de poissons du Canada sont bien gérés par le MPO.

Je viens d'une province de l'intérieur du Canada, plus précisément du Manitoba. J'ai trouvé intéressant que vous parliez du lac Winnipeg. Il y a des pêcheurs commerciaux dans ma circonscription. Je sais que le secteur de la pêche commerciale en eau douce est relativement restreint, mais je vous ai entendu parler du doré jaune, notamment.

Selon vous, quels sont les autres débouchés en matière d'exportation de poissons d'eau douce? Je pense que votre commentaire à propos du fait que le lac Winnipeg ne peut produire davantage de poissons est très pertinent; il faut donc se concentrer sur la valeur ajoutée. En ce qui a trait aux espèces dites hors contingent, que l'on appelle parfois poissons communs, comme le meunier noir et la carpe, y a-t-il des débouchés?

M. Patrick McGuinness: C'est difficile. Essentiellement, l'Europe est intéressée par le doré jaune et le brochet. Il serait peut-être possible de développer de meilleurs marchés pour ce type de produits en mettant en place des mesures novatrices, mais comme vous le savez, cela s'avère difficile.

M. Robert Sopuck: Il y a déjà eu un marché relativement lucratif pour le brochet de trois à neuf livres en France. Est-ce toujours le cas? Êtes-vous au courant?

M. Patrick McGuinness: Je crois que oui.

M. Robert Sopuck: D'accord. Votre observation au sujet du raffinement des Européens est fondée, car le poisson frais doit correspondre précisément à ce qu'ils demandent, soit un poisson ayant des branchies bien rouges, notamment.

M. Patrick McGuinness: En fait, pour le doré — comment l'appelle-t-on —, le doré Lake Geneva ou peu importe, avec le temps, le stock a été plutôt décimé et évidemment, il vient maintenant de l'étranger. Dans les restaurants, on l'appelle encore le Lake Geneva.

M. Robert Sopuck: C'est intéressant. Et on appelle Lake Geneva ce poisson du Canada. D'accord.

Pour en revenir à la question de la durabilité des stocks de poissons, à long terme — parce que dans votre industrie, on doit planifier à long terme, sur 20 ou 25 ans —, les stocks de poissons peuvent-ils soutenir la pression qu'ils subissent actuellement, si nous maintenons en place nos régimes de gestion? Je sais que vous surveillez toujours de près les stocks de poissons, mais à votre avis, seront-ils encore satisfaisants dans les prochaines décennies?

M. Patrick McGuinness: Si nous faisons preuve de diligence. Essentiellement, les stocks sont évalués, leur biomasse est évaluée, ainsi que le nombre de prises, la taille, l'âge. Comme vous le savez, du point de vue biologique, on peut faire ce type de modélisation. Si l'on fait ce qu'il faut, on devrait pouvoir maintenir un stock durable en fonction des fluctuations naturelles. C'est tout ce que nous visons.

En général, on est toujours touchés indirectement. Il y a un certain nombre de problèmes inquiétants, comme les changements climatiques, l'acidification des océans, etc., mais si la nature ne change pas trop, je pense que la gestion des pêches réussira très bien à maintenir la durabilité.

M. Robert Sopuck: Excellent. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Sopuck.

Monsieur McGuinness, au nom des membres du comité, je tiens à vous remercier d'être venu témoigner aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants de nous avoir fait connaître votre point de vue et d'avoir répondu à nos questions. Merci beaucoup.

M. Patrick McGuinness: Merci beaucoup.

Le président: Nous allons nous arrêter pour quelques minutes. Nous poursuivrons ensuite la réunion à huis clos pour discuter des travaux du comité.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>